Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F Hbfi B3 /blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
23 08 2019	chapelle	olan			1	transport de la gardienne qui ne peut pas remonter a pied suite a sa blessure fracture a la cheville
23 08 19	gioberney	vallompierre	1			1 rotation montée alimentaire
23/08	Gioberney	Le Lauzon		1		Cabane héliportable

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 502 / 2019 Modif

Suivi par : C. Bourgeois

à Gap, le 26/08 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE secteur CHAMPSAUR/VALGAUDE